SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

API - INFO

ORGANE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION APICOLE



SOMMAIRE

Édito.

Les arbustes mellifères de nos jardins.

Convocation à l'Assemblée Générale.

Fêtes de la Science (Nîmes) et de l'Abeille (Lédignan)

Adhésion 2022 : Assurances, conseils, bulletin d'adhésion

Piège à frelons asiatiques

Déclaration des ruches

A VOS AGENDAS

Assemblée Générale du Syndicat à Alès, le **11 décembre 2021**.

EDITO

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous avez dû recevoir la convocation à notre Assemblée Générale qui se tiendra à Alès le 11 décembre prochain.

Je compte sur vous pour une participation massive, car n'ayant pas pu organiser d'AG en 2020, pour cause de pandémie, il me semble très important de nous retrouver enfin ! pour discuter ensemble et débattre des actions menées par notre syndicat.

Conformément aux statuts certains membres du bureau sont à renouveler, vous pouvez vous procurer la liste des sortants auprès du secrétaire M Marc CHABANE.

Plus que jamais nous avons besoin de renfort pour la bonne marche de notre syndicat, aussi, je vous invite à faire acte de candidature, avant cette réunion, auprès des membres du bureau.

Conformément aux règles en vigueur, je vous rappelle que le pass sanitaire est obligatoire pour participer à la réunion ainsi que le port du masque.

Toujours pour ces mêmes raisons sanitaires, nous ne pourrons pas nous retrouver autour d'un bon repas après l'AG, croyez bien que je le regrette, car ces moments conviviaux sont pour moi essentiels à la vie du syndicat.

Je vous souhaite une bonne année apicole

Gilbert MARTIN

Directeur de la publication : Gilbert MARTIN. Commission Presse : Frédéric Chambon, Michel Caby, Daniel Levy, Jean Michel Perronneau, Gilbert Martin

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DU SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

siège social : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES

Email : apigard@gmail.com

Internet : www.apigard.com **N° 147 - 4e TRIMESTRE 2021**

5 AGENCES A VOTRE SERVICE

EXCELASSUR

PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS

SARL EXCELASSUR
AGENT GÉNÉRAL & COURTIER

NÎMES VILLE ACTIVE (Siège Social)
442 Av. Jean Prouvé - B.P. 17008
30900 Nîmes Cedex 2
Tél. : 04 66 67 39 06
E-mail : agence.excelassurvilleactive@axa.fr

UZÈS
Avenue Georges Pompidou
30700 Uzès
Tél. : 04 66 22 17 73
E-mail : agence.excelassuruzes@axa.fr

MARGUERITTES
10 bis Av. de Provence
30320 Marguerittes
Tél. : 04 66 81 77 27
E-mail : agence.excelassurmarguerittes@axa.fr

SOMMIÈRES
28 Rte de Saussines - B.P. 21044
30250 Sommières Cedex 1
Tél. : 04 66 80 41 56
E-mail : agence.excelassursommieres@axa.fr

SAINT MATHIEU DE TRÉVIERS
37 Av. Louis Cancel
34270 Saint Mathieu de Tréviers
Tél. : 04 67 63 80 70
E-mail : agence.excelassurstmathieu@axa.fr

ASSURANCES BANQUE

ORIAS n°09 051 023 - RCS NIMES 513 525 725

Les arbustes mellifères de nos jardins.





Nom scientifique : *Perovskia atriplicifolia* - Nom vernaculaire : **Sauge d'Afghanistan** - Famille des Lamiacées

Longue floraison estivale qui peut se prolonger jusqu'aux premières gelées.

Arbuste de 1 à 1,50m de hauteur, supporte la sécheresse mais demande un peu d'eau pour bien fleurir.





Nom scientifique : *Leucophyllum frutescens* - Nom vernaculaire : **Sauge du désert** - Famille des scrophulariacées

Plante extrèmement résistante à la sécheresse, supporte 6 mois sans eau. Les feuilles sont recouvertes de poils duveteux. Floraison spectaculaire aux premières pluies d'automne, une floraison moins importante a lieu au printemps.





Nom scientifique : *Elaeagnus x ebbingei* - Nom vernaculaire : **Chalef d'Ebbinge** - Famille des Elaeagnacées

Grand arbuste à croissance rapide, idéal pour former des grandes haies de 2 à 4 m de hauteur. Ses petites fleurs en clochettes qui apparaissent en automne sont trés odorantes et trés mellifères.

Convocation à l'Assemblée Générale

SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD
890 chemin de la Guinguette Laugier
30000 Nîmes

Nîmes, le 30 octobre 2021

CONVOCATION

Chères adhérentes, chers adhérents,

Je vous invite à participer à l'Assemblée Générale ordinaire du Syndicat d'apiculture du Gard, qui se tiendra :

Samedi 11 décembre 2021 à 9 heures
à la salle de l'auditorium du pôle culturel et scientifique de Rochebelle
155 Faubourg de Rochebelle - 30100 ALES.

Ordre du jour :

- Accueil des participants et mot du président
- Rapport moral
- Rapport financier de l'exercice 2020 et approbation des comptes
- Rapport financier de l'exercice 2021 et approbation des comptes
- Renouvellement des membres du conseil d'administration sortant
- Questions diverses

Les membres désirant présenter leur candidature doivent se manifester dès maintenant et avant le 1er décembre. Tous les documents nécessaires à votre information sont disponibles auprès du siège du syndicat.

Nous sollicitons donc vivement votre participation. Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir (ci-dessous) dûment rempli et signé.

Comptant sur votre présence,

Le Président
Gilbert MARTIN

Conformément aux règles en vigueur, je vous rappelle que le pass sanitaire ainsi que le port du masque sont obligatoires pour participer à la réunion.

POUVOIR

Je soussigné…… demeurant……

donne pouvoir à M…… demeurant……

Pour me représenter à l'Assemblée Générale du **Syndicat d'Apiculture du Gard** qui se tiendra le samedi 11 décembre 2021 à Alès, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.
Signature……

BULLETIN DE CANDIDATURE

A renvoyer avant le 1/12/2021 à : Syndicat d'Apiculture du Gard, 890 Chemin de la Guinguette Laugier 30000 Nîmes

M.....est candidat à un poste d'administrateur du Syndicat d'apiculture du Gard pour un mandat de 3 ans.

Fait àle..... Signature



Fête de la Science - Nîmes

Le dimanche 10 octobre à l'occasion de la fête de la Science, le Syndicat d'Apiculture du Gard était présent au Muséum d'Histoire Naturelle de Nîmes.

Au programme, exposition photos, panneaux pédagogiques, produits de la ruche sans oublier une ruche pédagogique vitrée peuplée d'abeilles.





Des adultes intéressés et des enfants passionnés se sont succédé tout au long de la journée. Beaucoup de questions bien sûr autour des abeilles et de la vie de la colonie.

À cette occasion nous avons distribué le nouveau flyer du Syndicat d'Apiculture, mais aussi un petit résumé grand public sur la vie de la ruche.

Vous pouvez d'ailleurs télécharger celui-ci à l'adresse suivante : http://bit.ly/3C3fMRt

Fête de l'Abeille et de la biodiversité – Lédignan

Le dimanche 26 septembre, le Syndicat était présent à Lédignan pour la Fête de l'Abeille et de la biodiversité pour, bien sûr, communiquer et partager sa passion, mais aussi pour faire goûter et proposer à la vente la récolte de miel du Rucher-école.





Apiculture REMUAUX

Apiculture Remuaux, c'est 2 magasins vous proposant tout le matériel apicole, un atelier de gaufrage artisanal, et une exploitation apicole en Bio et Nature & Progrès.

rte d'Avignon, 13570 Barbe

04 90 95 29 11

Apiculture REMUAUX

SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD – COMPARATIF ASSURANCES 2022

Ce comparatif vous permet de choisir la formule d'assurance qui vous convient le mieux pour votre adhésion 2022 (page 7)

Formules et garanties UNAF	Du 01/10 au 28/02 remboursement par ruche	Du 01/03 au 30/09 remboursement par ruche	Cotisation Par ruche	Franchises 2022
FORMULE 1			**0,08 €**	Franchise :
Responsabilité civile, Marchés			**+ abonnement**	280.00 €
Protection juridique			**Abeilles et fleurs**	Sans
FORMULE 3A*				Franchise :
Responsabilité civile, Marchés				280.00 €
Protection juridique			**1,35 €**	Sans
Catastrophe naturelle	**112,50 €**	**150.00 €**	**+ abonnement**	1 140 €
Incendie, Événement climatique			**Abeilles et fleurs**	228.00 €
Transport des ruches				228.00 €
Vols et détérioration				10% mini 200 €
FORMULE 3B*				Franchise :
Responsabilité civile, Marchés				280.00 €
Protection juridique			**2,20 €**	Sans
Catastrophe naturelle	**187,50 €**	**250.00 €**	**+ abonnement**	1 140 €
Incendie, Événement climatique			**Abeilles et fleurs**	228.00 €
Transport des ruches				228.00 €
Vols et détérioration				10% mini 200 €
*les formules 3A et 3B couvrent les mêmes risques mais les indemnisations sont différentes				

FORMULE 2 Multirisques AXA	du 1er janvier au 31 décembre 2022 Remboursement par ruche	Cotisation Par ruche	Franchises 2022
Responsabilité civile			néant
Incendie/explosion			néant
Événements climatiques attentats/terrorisme			10% mini 274€/maxi 2055€
Catastrophe naturelle	**137.00 €**	**1,86 €**	Franchise légale
dégât des eaux			néant
vol et vandalisme			15% Mini 274€/maxi 2055€
Transport des ruches* /marchés			685€ ou 5 ruches
* capital maximum par transport : 50 ruches			

Rappel : L'assurance souscrite, quelle que soit l'option choisie, couvre vos ruches pour la période comprise entre la réception de votre adhésion et la fin de l'année en cours.

SAG 30 et GDSA 30 : Deux structures associatives complémentaires sur le département du Gard

Présentation du GDSA 30 en quelques lignes :

Le **GDSA 30** (Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Gard), association type « loi 1901 », a pour missions l'Information et le Soutien Sanitaire sur le département du Gard.

Il s'adresse à tout apiculteur gardois, qu'il soit « de loisir », pluriactif ou professionnel, quelle que soit l'importance de son cheptel. Il regroupe actuellement 360 apiculteurs.

Adhérer au GDSA 30, c'est pouvoir : mieux protéger son cheptel, mieux accéder aux informations sanitaires et administratives, bénéficier d'un accompagnement pour les démarches réglementaires, bénéficier de conseils et si besoin d'une assistance sanitaire grâce à nos Techniciens Sanitaires certifiés, bénéficier de l'abonnement groupe à la revue « La Santé de l'Abeille », participer collectivement à la lutte contre Varroa, et autres menaces(*) ou maladies sur les abeilles, accéder à des tarifs préférentiels pour l'achat des produits anti-varroas, être représenté dans l'Organisme à Vocation Sanitaire Régional.

(*) dont Réseau de Lutte contre le Frelon Asiatique : Informations, recherche des nids primaires, recensement et destructions des nids, suivi statistique, piégeage concerté des fondatrices avec messagerie dédiée : gdsa30.piegeagefa@gmail.com

Contact : 06 31 36 95 96 - E-mail : gdsa30@gmail.com - Site Web : www.gdsa30.fr

CONSEILS POUR BIEN REMPLIR VOTRE BULLETIN D'ADHESION

Voici venu le moment de renouveler ou souscrire votre adhésion au Syndicat pour l'année 2022. Le formulaire se trouve sur la page suivante. Si vous ne souhaitez pas prélever le bulletin d'adhésion de ce numéro de Api-Info, vous trouverez un autre exemplaire à télécharger sur notre site Web : **http://apigard.com/le-syndicat/adhesions-2022/**

Conservez la partie droite du bulletin d'adhésion qui sert de contrôle et de justificatif.

Pour éviter toute erreur, soyez précis dans la rédaction de vos nom et prénom (en majuscules d'imprimerie), adresse complète (incluant code postal et commune), numéros d'identification d'apiculteur, email bien lisible pour éviter tout retour invalide. D'avance merci.

La cotisation syndicale vous donne droit à tous les avantages du syndicat : tarif d'assurance intéressant, adhésion simplifiée à ECO Emballage, réductions chez certains fournisseurs de matériel apicole, abonnements réduits aux magazines apicoles, défense de vos intérêts, de l'abeille et des apiculteurs. Elle est fixée en fonction du nombre de vos ruches.

ECO Emballage : une loi d'Avril 1992 oblige tous les conditionneurs à payer une cotisation auprès de la société ECO Emballage afin de s'assurer du bon recyclage des pots de miel ; le syndicat propose une cotisation forfaitaire selon le nombre de ruches.

Abonnement aux revues : L'abonnement à Api-info nous paraît indispensable car il permet de s'informer directement une fois par trimestre des activités du syndicat ; Les abonnés recevront les 5 numéros complets de notre revue, les autres ne recevront que certains numéros.

L'abonnement à la revue *Abeilles et fleurs* est obligatoire si vous souhaitez bénéficier des assurances proposées par l'UNAF : option 1 (responsabilité civile), ou options 3A et 3B (multirisques).

Assurances apicoles : Nous vous proposons, cette année encore, plusieurs formules d'assurances pour votre activité apicole : une formule responsabilité civile et 3 options multirisques :

- **Option 1** : Responsabilité civile (UNAF) qui ne couvre que les dégâts que vos abeilles peuvent causer, et les marchés.
- **Option 2** : Multirisque (AXA). Souscrite auprès de notre assureur Nîmois, elle couvre : incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, vol, transport de ruches.
- **Option 3A et 3B : Multirisque (UNAF).** Cette assurance groupe souscrite par l'UNAF couvre : Responsabilité civile, protection juridique, catastrophe naturelle, Incendie, événement climatique, vols et détérioration, marchés, transports de ruches. Les 2 options diffèrent par le montant des indemnisations des sinistres.

Pour choisir l'assurance qui vous convient le mieux en fonction du montant de cotisation, des remboursements proposés et des franchises retenues, vous pouvez consulter **le tableau comparatif page 5.**

A noter : pour pouvoir bénéficier des assurances proposées par l'UNAF, il est obligatoire de souscrire un abonnement à la revue *Abeilles et fleurs*.

Pour tout détail complémentaire, vous pouvez consulter le site Web de l'UNAF à l'adresse : www.unaf-apiculture.info/la-pratique-de-l-apiculture/assurance-des-ruches-declaration-de-sinistres.html

Rucher école : Le syndicat possède un rucher composé d'une cinquantaine de ruches à des fins pédagogiques comme la formation de nouveaux apiculteurs. Pour l'entretien et le maintien de ce rucher, nous avons besoin d'aide et c'est pour cela que nous vous proposons une cotisation de solidarité. Cette cotisation est facultative.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : L'assurance souscrite, quelle que soit l'option choisie, ne couvre vos ruches que pour la période comprise entre la réception de votre adhésion et la fin de l'année en cours. Ainsi une souscription reçue, par exemple, le 20 février ne couvre pas les sinistres qui pourraient survenir avant cette date, et est valide jusqu'au 31 décembre de cette même année. Il est donc prudent de nous faire parvenir votre adhésion/souscription au plus tôt. Les souscriptions réalisées en novembre et décembre 2021 pour l'année 2022, assurent vos ruches dès le 1er janvier 2022.

Complétez et renvoyez donc ce bulletin d'adhésion dans les meilleurs délais. En cas de sinistre vous ne serez pris en charge que si vous êtes à jour de vos cotisations. Merci d'avance !

Pour toute question sur les adhésions : tresorier@apigard.com

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT 2022 À RENVOYER

NOM : Prénom : Date de naissance :

Adresse (N°, voie, code postal, ville) :

Tél. : E-mail :

NAPINumagrit : SIRET :

ADHÉSION AU SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

1 à 10 ruches	14,00 €
11 à 50 ruches	26,00 €
51 à 100 ruches	48,00 €
Plus de 100 ruches	66,00 €

ECO EMBALLAGE

De 1 à 30 ruches : 2,00 € ; De 31 à 100 ruches : 3,00 € ; + de 100 ruches : 4,00 €

ABONNEMENTS AUX REVUES APICOLES

☐ Api-Info (*bulletin syndical gardois*)	14,00 €
☐ Abeilles et Fleurs (*obligatoire pour les assurances Options 1, 3A et 3B*)	30,00 €
☐ Abeille de France	30,00 €

ASSURANCES APICOLES

J'ai bien noté que l'assurance prend effet à partir de la date de réception du paiement (ou 01/01/2022 si paiement fin 2021) et jusqu'au 31 décembre 2022.

OPTION 1 - FORMULE RESPONSABILITÉ CIVILE (UNAF) : Ruchers, protection juridique, marchés.
Nombre de ruches ☐ x 0,08 € (+ abonnement à *Abeilles et Fleurs* à cocher ci-dessus)

OPTION 2 - FORMULE MULTIRISQUE (AXA) : Responsabilité civile, incendie, explosions, évènements climatiques, attentats, catastrophes naturelles, dégâts des eaux, vol, vandalisme, transport de ruches, marchés...
Nombre de ruches ☐ x 1,86 €

OPTION 3A - FORMULE MULTIRISQUE (UNAF) : Responsabilité civile, protection juridique, catastrophe naturelle, incendie, événement climatique, vols et détérioration, transport de ruches, marchés...
Nombre de ruches ☐ x 1,35 € (+ abonnement à *Abeilles et Fleurs* à cocher ci-dessus)

OPTION 3B - FORMULE MULTIRISQUE (UNAF) : Même couverture de risques que la formule 3A mais avec de meilleurs remboursements.
Nombre de ruches ☐ x 2,20 € (+ abonnement à *Abeilles et Fleurs* à cocher ci-dessus)

Cotisation annuelle de solidarité au **RUCHER ÉCOLE "Elie Pellequer"** *(facultatif)* 13,00 €

Le bulletin d'adhésion et le chèque libellé à l'ordre du ***Syndicat d'apiculture du Gard*** sont à adresser au Trésorier à l'adresse :

SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD
Chez Michel Caby
926 Route du Mas Soubeyran
30140 MIALET

E-mail : tresorier@apigard.com
Internet : www.apigard.com

Date :
Signature de l'adhérent

Inscription avant le 15/02/2022 :

TOTAL A PAYER

ADHÉSION 2022 À CONSERVER

Nom :

Prénom :

SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

☐ 1 à 10 ruches
☐ 11 à 50 ruches
☐ 51 à 100 ruches
☐ Plus de 100 ruches

ECO EMBALLAGE

ABONNEMENTS AUX REVUES

☐ Api-Info
☐ Abeilles et Fleurs
☐ Abeille de France

ASSURANCES APICOLES

☐ OPTION 1 (RC UNAF)

☐ OPTION 2 (MR AXA)

☐ OPTION 3A (MR UNAF)

☐ OPTION 3B (MR UNAF)

RUCHER ÉCOLE

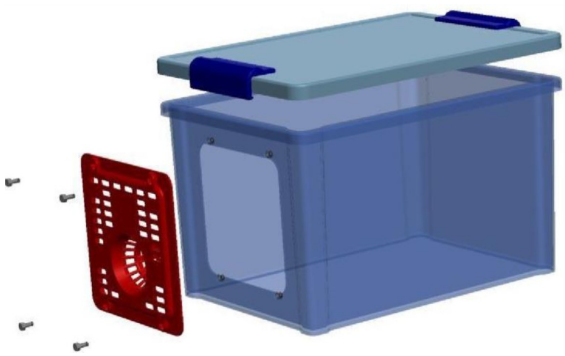
TOTAL A PAYER

Piège à Frelon Asiatique



Un piège sélectif, écologique et respectueux de la diversité : il ne laisse pas passer les bourdons ou les frelons européens, mais laisse rentrer les frelons asiatiques et les insectes plus petits. Ces derniers pourront toutefois ressortir par les trous aménagés dans ces grilles, ne gardant prisonniers que les frelons asiatiques. Il suffit de fixer ces grilles sur les côtés d'un piège dans lequel on met un appât classique.

Réalisé par des étudiants associant technologie et humanitaire :



Il a été conçu par des apprentis BTS CPRP du CFA Saint Aubin-La Salle (Maine et Loire), fabriqué et commercialisé par NÉOPPI (Entreprise gérée par les élèves de 1ère Plasturgie du lycée SALS Angers).



Chaque grille est fabriquée à partir de bouchons recyclés par nos soins. Ces bouchons sont récupérés auprès de l'association "Les Bouchons de l'Espoir 49" qui reçoit en retour, avec l'association "Le Rire Médecin", 30% des bénéfices dégagés par Neoppi.

Contact: neoppi.vert@gmail.com

Site internet: http://neoppi-sals-mystrikingly.com

Déclaration des ruches



Rappel : Tout apiculteur, de loisir ou professionnel est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille

Cette déclaration permet aux nouveaux apiculteurs d'obtenir un numéro d'identification NAPI, et sera utile à tous pour l'obtention de médicaments auprès du GDSA.
La date limite approche... Pensez-y !

Pour le faire en ligne : https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/

PETITES ANNONCES GRATUITES (RÉSERVÉES AUX ABONNÉS DE API-INFO)

Api-Info : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES. **Directeur dela Publication :** Gilbert Martin. **Commission Presse :** Frédéric Chambon, Michel Caby, Jean Michel Perronneau, Daniel Levy, Gilbert Martin **Tirage :** 400 ex. **Impression :** SUD ROUTAGE - Nîmes. **N°147 - 4e Trimestre 2021.** Dépôt légal : Novembre 2021

Vend 30kg de miel de Garrigue du Rucher Ecole du Syndicat. Conditionné en seaux de 10 et 20 kg - 8,00 € le Kg. Tél 06 07 16 05 74

Vend 40 Kg de miel de Lavande conditionné en seaux de 10 et 20 Kg. 10,00 € le Kg. Tél : 06 07 16 05 74

